

UE – Levée des mesures d'urgence sur le maïs Bt10

Par Anne FURET

Publié le 16/01/2007

Le 16 janvier, sur proposition de la Commission européenne, le Comité de la Chaîne Alimentaire, composé des représentants des Etats-membres, a levé les mesures d'urgence et de contrôle des exportations états-uniennes de produits susceptibles de contenir du maïs Bt10 [1]. Cependant, pendant encore six mois, les Etats-membres devront effectuer des tests aléatoires de présence de Bt10. En mars 2005, les autorités états-uniennes avaient alerté l'UE sur de probables importations depuis 2001 de produits contaminés par du maïs Bt10, non-autorisé en Europe. En conséquence, le 18 avril 2005, la Commission avait imposé des mesures de contrôle des aliments de gluten de maïs et des drêches de brasserie contenant du maïs GM [2].

[1] [Communiqué de presse de la Commission, 17 janvier 2007 \(n°MEX/07/0117\)](#)

[2] [Décision 2005/317/CE](#)